



Pétition « Pour la conciliation études-famille » Etudiant-e-x ; Parents et Proche-aidant-e-x-s

Réussir à concilier études et famille, que l'on soit parent ou proche-aidant, est trop souvent synonyme de précarité et d'épuisement, voire relève de l'impossible. En cause, des droits non acquis et non unifiés d'une faculté ou d'un statut à l'autre.

Selon l'OFS (2020), les étudiant-e-x-s supportant des responsabilités familiales représentent 5,3% de la population étudiante. Toutefois, ce chiffre sous-estime les personnes, et plus particulièrement les femmes, qui souhaiteraient reprendre des études, mais qui, pour des raisons personnelles et institutionnelles, ne considèrent pas cette option dans l'immédiat.

A l'Université de Lausanne, environ 500 étudiant-e-x-s se heurtent au manque de mesures permettant de concilier leur vie familiale et leur cursus universitaire dans des conditions acceptables. C'est pourquoi le Syndicat des services publics – Section étudiante a décidé de lancer une pétition à l'attention de la direction de l'Unil. Nous voulons des droits acquis et unifiés, des chiffres et du soutien. Plus précisément, nous demandons :

Des droits acquis et unifiés !

- Un congé parental de minimum deux semestres à la naissance d'un enfant (dissocié et cumulable avec le droit de congé pour autres motifs).
- En cas de congé au motif d'une grossesse, ou de charge familiale, nous demandons l'exonération totale et automatique de la taxe universitaire, avec le maintien de l'immatriculation.
- Un processus de ré-immatriculation facilité pour les ancien-ne-s-x étudiant-e-x-s qui n'ont pas pu poursuivre leurs études pour cause de charge familiale.

Du soutien !

- L'intégration des étudiant-e-x-s dans le plan d'action du bureau de l'égalité et notamment les dispositions concernant la politique de conciliation famille-études **ET** l'ouverture d'un mandat spécifique de réflexion et de soutien aux études, destiné aux futures ou actuelles personnes en études endossant une charge familiale ou de proche-aidant.
- Une réflexion et la mise en œuvre d'aménagements académiques permettant de concilier études et famille. Exemples :
 - En cas d'absence liée à la charge familiale et sur demande, octroyer l'accès à un type d'enseignement en co-modal ou d'autres alternatives ;
 - La possibilité de réaliser un travail d'évaluation seul-e-x plutôt qu'en groupe ;
 - De la flexibilité quant aux dates d'évaluation, en particulier les examens oraux. Les dates d'examens doivent en outre être transmises au moins un mois à l'avance pour faciliter l'organisation familiale.
- La mise en place d'un service de relais parental de type halte-garderie gratuit et avec des horaires élargis pour que les étudiant-e-x-s puissent étudier et prendre part aux événements culturels, scientifiques et militants proposés au sein de l'Université, événements contribuant à l'acquisition de connaissances, de compétences et d'un réseau nécessaire à l'insertion professionnelle et académique.

Des chiffres !

Enfin, nous demandons l'élaboration de données statistiques récentes sur le nombre d'étudiant-e-x-s à l'Unil ayant une charge familiale **ET** le nombre d'étudiant-e-x-s ayant une charge familiale et souhaitant intégrer un cursus universitaire.

